

concrètes leur permettant de résoudre les difficultés encore existantes, encore sur le tapis. Il est nécessaire de conclure la première phase de Vienne pour passer à la phase suivante, à de nouvelles réductions, à une réorientation des structures et doctrine militaire au sens défensif, et à une sécurité caractérisée par des instruments croissants de coopération avec les autres.

Le point d'arrivée devra être un régime de sécurité unique fondé sur une coopération avec les autres, dans lequel les alliances constitueront le foyer principal de convergence pour leur position respective et l'indépendance et l'intégrité de chaque état est garantie indépendamment du groupe militaire auquel il appartient.

Et c'est pourquoi je crois qu'à partir d'Ottawa devrait être lancé également un troisième signal, non moins fondamental et à certains égards la conséquence naturelle des autres. Je veux parler du consensus par lequel avec l'instrument maintenant obtenu de la CSCE, on pourra initier de nouvelles négociations à 35m, mettre donc la possibilité de la coexistence en Europe sur de nouvelles bases et l'établissement des règles qui les régiront d'ici jusqu'au troisième millénaire, faisant de notre continent une région de paix et de prospérité.

A partir du sommet des 35 pays qui devrait se tenir avant la fin de l'année, nous devons immédiatement commencer des négociations pour construire la coexistence en Europe sur la base des changements que j'ai mentionnés en une Europe qui ne serait plus en effet accrochée à l'insécurité et à l'angoisse des équilibres et ou des déséquilibres militaires.

En Europe de l'Est la vie politique vient d'être enrichie par toute une variété de mouvements et de partis, une pluralité. Les réformes doivent être encore complétées et nous savons qu'on en est encore à l'état de projet, une structure qui attend d'être remplie de contenu concret. Reconcevoir la CSCE signifie également de créer des conditions internationales meilleures pour que les années 90 soient sans surprise, la démocratie retrouvée ne suive pas des chemins tortueux et son succès puisse devenir véritablement irréversible.

C'est de plus d'une part que nous viennent des invitations instantes à chercher de nouvelles idées, nouvelles institutions depuis la fin de la guerre froide. Le Sommet extraordinaire de 35 pays doit donner le cadre global d'un processus qui restaurera les libertés fondamentales et permettra de faire converger tous les pays de notre continent sur des valeurs communes.

Puisqu'elle viendra, puisqu'elle se placera après la conclusion des négociations de la CFE et également, on l'espère, après celle des CSBM, Helsinki II devra réaffirmer la validité du document final et de ses suites et de ses engagements les complétant par de nouvelles dispositions, par exemple en matière électorale et à propos des droits des minorités.

